

OBJET : CESSIION DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) –CONVENTION AVEC LA SOCIETE CTR-OFEE - AVENANT

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE DIX SEPT OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 4 octobre 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC

Adjoints

Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme HELT,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

Conseillers Délégués

M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. FLEURIER,
Mme RODRIGUEZ et Mme JACQUET-LEGER

Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. FABRE	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. BOULIGNAC	à	M. FLAMENT
Mme RICARD	à	M. WILLIOT
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMPAGNE
M. PERRET	à	Mme FAUCONNIER
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
M. PONCHEL	à	M. LAMARCHE
Mme CHRISTIN	à	M. LEGUEIL

ABSENT EXCUSE : Mme SAIDI

ABSENT : M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FAUCONNIER

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 22 octobre 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024/10/A - DL2024 - M. DE

Publiée le 22 octobre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation

la Directrice Générale des Services

C. NOUAILLETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/111 du 17 octobre 2024

OBJET : (758) CESSIION DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) –CONVENTION AVEC LA SOCIETE CTR-OFEE - AVENANT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121.29, L.2122.21,

Vu le Code de l'Energie et notamment l'article L.221-7,

Vu le Décret n° 2021-712 du 3 juin 2021 relatif à la cinquième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu la délibération n° 2023/76 du 28 septembre 2023 approuvant le projet de renouvellement de la convention entre la Société OFEE et la Ville dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie pour la 5^{ème} période du dispositif,

Considérant l'évolution à la hausse du marché de vente et d'achat des certificats d'économies d'énergie,

Considérant qu'il reste dans l'intérêt de la Ville de Sannois de poursuivre son association avec le bureau d'études CTR-OFEE afin d'optimiser la vente des Certificats d'Economies d'Energie obtenus à l'issue de travaux de rénovation ou de requalification thermique,

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 31

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 2

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant de la convention avec la société CTR-OFEE dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energies ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter l'avenant ci-joint.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Evelyne FAUCONNIER
Conseillère municipale
déléguée au cadre de vie